



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Année internationale de  
l'économie créative au service  
du développement durable

2021

Année internationale  
de l'économie créative  
au service du  
développement durable

**2021**

**Feuille de route de l'UNESCO**



# À propos de l'économie créative

L'année 2021 a été déclarée **Année internationale de l'économie créative au service du développement durable** par la résolution A/RES/74/198. En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies ayant un mandat pour la culture, l'UNESCO lance une série d'action tout au long de l'année pour mettre en évidence et amplifier la contribution de la culture à l'économie mondiale et au développement durable. Plus particulièrement, l'Année de l'économie créative vise à reconnaître, promouvoir et stimuler les contributions économiques et sociales de l'économie créative aux Objectifs de développement durable dans le cadre de la Décennie d'action.

**L'économie créative est l'un des secteurs qui connaît une des croissances les plus rapides au monde<sup>1</sup>** et contribue actuellement à 3 % du PIB mondial. L'une des caractéristiques uniques de l'économie créative est la double nature de la valeur qu'elle crée : à la fois par une manifestation physique de la créativité (par exemple, les films, les peintures et les livres) et par une expression intangible de la créativité (par exemple, la danse, la musique et les spectacles). En tant que modèle économique dépendant de la monétisation des *idées*, la protection de la propriété intellectuelle est un facteur décisif pour la croissance de l'économie créative.

**Au cœur de l'économie créative se trouvent les industries culturelles et créatives (ICC)**, qui opèrent au croisement entre les arts, la culture, le commerce et la technologie. Les ICC génèrent 2250 milliards de dollars US par an et emploient environ 30 millions de personnes dans le monde<sup>2</sup>. Elles sont également l'une des industries qui pourvoient le plus grand nombre d'emplois pour les travailleurs âgés de 18 à 25 ans, ce qui en fait l'industrie de demain.


**Aujourd'hui, la créativité est de plus en plus reconnue comme une ressource renouvelable et omniprésente pour un développement durable centré sur les individus.** Une économie créative fondée sur le respect de la liberté d'expression et des droits culturels peut également galvaniser des sociétés inclusives, tolérantes et pacifiques. Elle peut de plus renforcer l'autonomie et l'engagement de divers groupes vulnérables et parfois marginalisés au sein des sociétés.

**La COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités préexistantes du secteur de la culture.** En raison de son lien intrinsèque avec des lieux d'exposition et de représentation ainsi que des expériences partagées, le secteur a été parmi les plus durement touchés par la COVID-19. Le tourisme culturel a subi un double impact en raison des restrictions de voyage et des mesures de distanciation physique : selon le Conseil international des musées (ICOM), près de 13 % des musées pourraient ne jamais rouvrir. De nombreuses petites entreprises et organisations du secteur créatif, manquant de réserves de trésorerie ou de dotations, luttent pour leur survie. En raison de la nature souvent informelle des emplois dans ce secteur, de nombreux travailleurs indépendants et à temps partiel sont exclus des systèmes de sécurité sociale conventionnels.

1 UNCTAD, *Creative Economy Outlook*, 2019

2 UNESCO, *Repenser les politiques culturelles*, 2018





**La complexité et l'ampleur des défis mondiaux contemporains nécessiteront une action concertée des Nations Unies pour soutenir les États membres.** L'UNESCO salue les efforts visant à promouvoir l'économie créative au service du développement durable et à fournir des recommandations pour des actions concrètes qui appuient l'élaboration de politiques et les actions des États membres et du système des Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris celles menées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du travail, le Bureau des Nations unies pour la coopération Sud-Sud, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres entités du système des Nations unies entre autres, telles que la Commission européenne, l'OCDE et les banques de développement internationales et régionales, conformément à la résolution A/RES/74/198.

**En outre, l'UNESCO, avec ses partenaires du système des Nations Unies entre autres, met davantage en évidence le rôle transversal de la culture dans la réalisation de l'Agenda pour le développement durable de 2030.** Plus précisément, l'UNESCO renforce les dialogues intergouvernementaux afin de consolider la coopération internationale en matière de culture et de politiques publiques. Le Forum des ministres de la culture de l'UNESCO de 2019, la réunion en ligne des ministres de la culture d'avril 2020 et la récente intégration de la culture dans le processus du G20 témoignent de la reconnaissance croissante du rôle de la culture dans l'ensemble de l'éventail des politiques publiques pour des sociétés et des économies plus résilientes et plus durables.

**La pandémie a encore accéléré la numérisation des contenus culturels.** Les ventes numériques de l'industrie de la musique ont augmenté de 16 % en un an seulement entre 2015 et 2016<sup>3</sup>. Les technologies du web ont le potentiel d'élargir l'accès du public à diverses expressions culturelles, de stimuler l'innovation et les nouvelles créations, et de fournir de nouveaux moyens de rémunération aux artistes et aux créateurs. Toutefois, les mesures de confinement ont démontré que le manque d'accès à internet peut poser une limite au droit de chacun de participer à la vie culturelle. En Afrique et dans les petits États insulaires en développement, seuls 5 % des musées ont développé des contenus en ligne pour leur public en réponse aux mesures de confinement, démontrant l'aggravation de la fracture numérique mondiale. Les témoignages de plus de 220 débats ResiliArt, une plateforme lancée par l'UNESCO pour porter la parole des artistes face à la COVID-19, ont également révélé un dilemme mondial commun : alors qu'internet a fourni un espace d'exposition et de représentation aux artistes ainsi qu'une façon de maintenir un lien avec le public, les plateformes numériques génèrent rarement une rémunération substantielle pour les créateurs de contenu.

**La crise sanitaire a également mis en lumière la contribution essentielle du secteur de la culture au bien-être collectif.** En 2020, les individus ont trouvé dans les contenus et les activités culturels une source de réconfort et de résilience. Cette considération accrue pour les arts et la culture offre une occasion d'ancrer la vitalité et l'importance de l'économie créative dans la conscience collective.



# Les engagements de l'UNESCO


L'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable (2021) est un nouvel élan pour **sensibiliser sur l'importance d'investir dans la créativité**, en particulier dans les pays en développement et les pays ayant une économie en transition.

**L'UNESCO exhorte les États à élaborer des politiques qui profitent à l'ensemble de la chaîne de valeur créative, en ligne et hors ligne. Il faut également envisager des programmes de soutien public qui reflètent l'évolution des besoins des travailleurs culturels.** Les inégalités sociales et économiques exacerbées par la crise de la COVID-19 doivent inciter à mieux aligner les politiques futures sur l'Agenda 2030. Pour parvenir à un changement structurel et durable, la culture ne doit pas être considérée uniquement comme un domaine de politiques publiques, mais plutôt comme une composante transversale de l'ensemble des politiques publiques.

**L'UNESCO met en évidence les pratiques internationales, régionales et nationales qui mobilisent la culture dans la reprise économique après la pandémie.** Les institutions nationales, régionales et sous-régionales jouent un rôle important dans la revitalisation de l'économie créative au travers de solutions innovantes adaptées à des communautés spécifiques et à leurs besoins. Grâce à la coopération régionale et aux partenariats stratégiques, ces institutions peuvent également former des réseaux de partage des connaissances dans et au-delà de leurs régions.

**L'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable est l'occasion de souligner davantage le rôle transformateur de la culture dans l'élaboration de solutions innovantes pour mettre en œuvre les 17 ODDs.** L'UNESCO aide les pays à recueillir des données et des statistiques culturelles et plaidera pour un meilleur suivi de la contribution de la culture à l'économie mondiale. Ces efforts devraient être optimisés et uniformisés par le biais des Indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO, qui mesurent la contribution de la culture aux ODDs. Les données empiriques contribuent à une meilleure reconnaissance du rôle transversal de la culture dans les différents secteurs, à la mise en place de politiques et d'actions opérationnelles fondées sur des données probantes, ainsi qu'à des investissements plus importants dans la culture.

**L'UNESCO cherche également à mettre en lumière les défis auxquels est confrontée l'économie créative et encourage les États à explorer des solutions durables.** Ces problèmes, souvent exacerbés par la crise sanitaire, concernent le statut de l'artiste, la mobilité des artistes et l'accès aux marchés, les droits de propriété intellectuelle, la liberté artistique, l'instrumentalisation des arts et de la culture, et l'égalité des genres. Il est particulièrement urgent d'adapter les politiques publiques pour faire face à la transition numérique en cours et à la transformation des biens et services créatifs.



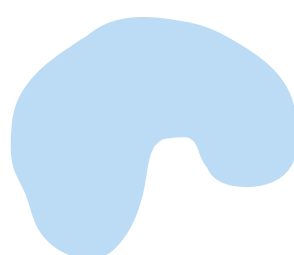
**L'Année internationale doit aussi souligner le rôle fondamental joué par les artistes et les professionnels de la culture pour l'économie mondiale.** Un environnement de travail favorable aux artistes et aux créateurs, qui produisent des biens et des services dont bénéficient les acteurs de la chaîne de valeur créative, est un facteur clé pour une économie créative durable. Une rémunération équitable, des systèmes de sécurité sociale et économique et le partage équitable des bénéfices de la révolution numérique peuvent renforcer la résilience et la durabilité de l'écosystème de l'économie créative.

**Au fil des ans, l'UNESCO a adopté un certain nombre d'instruments normatifs internationaux pour protéger et promouvoir des industries culturelles et créatives (ICC) diverses et dynamiques.** La Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles fournit un cadre politique pour stimuler le développement des ICC locales et nationales tout en favorisant un flux équilibré de biens et de services culturels à travers le monde. En outre, la recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste appelle au renforcement du statut professionnel, social et économique des travailleurs culturels. L'adoption et la mise en œuvre de ces instruments doivent être encouragées tout au long de l'année 2021.

**L'UNESCO commence la célébration de l'Année internationale de l'économie créative** lors de la 14<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui se tiendra à Paris le 1<sup>er</sup> février 2021. Un forum politique de haut niveau sur la relance durable et résiliente suite à la pandémie de COVID-19 se tiendra à New York en collaboration avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 mai 2021 (date provisoire), lors de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement. Une réunion inter-agences suivra afin de construire une alliance stratégique et de promouvoir les synergies entre l'UNESCO, les autres agences des Nations Unies dont le mandat couvre l'économie créative (CNUCED, OIT, OMPI, HCDH) et les partenaires intergouvernementaux (OCDE, Banque mondiale, Union africaine, OIF).

**Cette année offre une occasion importante d'aligner les efforts des agences des Nations unies autour d'un objectif commun : la réalisation de l'Agenda 2030.** Le partage des connaissances sur des questions cruciales et transversales telles que l'innovation numérique, la croissance économique, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale peut promouvoir une compréhension de l'économie créative et des actions fondées sur des preuves dans tout le système des Nations unies.

**L'UNESCO mène une série d'activités,** notamment la création d'une plateforme de partage des connaissances, des partenariats avec de grands événements culturels et des campagnes de communication. Un événement de haut niveau sur l'économie créative, organisé lors du sommet culturel d'Abu Dhabi en mars 2021, encouragera les décideurs à réfléchir aux actions concrètes à mener en 2021 et sur le long terme tandis qu'une exposition de réalité virtuelle au siège de l'UNESCO démontrera l'accessibilité de l'économie créative au public. Le Prix International UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative sera également inauguré.





# Appel à l'action

L'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable **doit inspirer des actions politiques** visant à exploiter le potentiel de l'économie créative tout en développant davantage la contribution transversale et polyvalente de la culture au développement durable.

Dans ce contexte, **l'UNESCO invite les États membres à envisager les mesures suivantes :**

## Revoir le statut des artistes et des professionnels de la culture

Une économie créative durable, qui contribue sur le long terme au développement durable, exige des conditions de travail dignes pour les artistes et les professionnels de la culture ; il faut leur donner les moyens de continuer à produire des biens et des services au profit de toute la chaîne de valeur créative. Les États membres sont encouragés à revoir les politiques qui portent sur le statut de l'artiste, la rémunération équitable du travail créatif en ligne et hors ligne, et la liberté artistique afin que l'économie créative puisse contribuer au développement durable. Une attention particulière doit être accordée aux systèmes de sécurité sociale et économique pour ces travailleurs afin d'améliorer la résilience du secteur.

## Créer un environnement propice à des modèles de croissance durable

Pour stimuler et souligner davantage la contribution de la culture à la croissance et à la prospérité durables, notamment dans le cadre des plans de relance suite à la pandémie de COVID-19, il est essentiel de créer un environnement propice à l'emploi culturel et créatif. Dans ce contexte, il est nécessaire de mesurer toute la portée de l'emploi culturel grâce à des systèmes de collecte de données plus solides afin de soutenir l'engagement politique et le financement public envers l'économie créative. Les régimes de soutien public devraient également être adaptés aux besoins spécifiques de l'emploi culturel, notamment en prenant en compte la prévalence des travailleurs individuels et des petites et moyennes entreprises, ainsi que, pour certains pays, l'importance de l'économie informelle dans le secteur culturel. Il faut également renforcer les synergies entre la culture et l'éducation pour développer les compétences nécessaires d'adaptation et d'innovation, en vue de préparer les apprenants à s'adapter à des marchés et à des modes de travail évoluant rapidement.

## Adapter les politiques culturelles aux défis et aux opportunités de la transformation numérique

Alors que les transactions du secteur créatif évoluent de plus en plus en ligne, l'adaptation à la révolution numérique est une condition préalable à l'essor de l'économie créative du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette question transversale nécessite une série d'efforts concertés pour établir un accès équitable à internet, la protection des droits d'auteur et la rémunération des biens culturels en ligne, l'amélioration des infrastructures des TIC, la formation des travailleurs créatifs et du public afin qu'ils puissent bénéficier des nouvelles technologies, ainsi que mener des dialogues politiques avec les principales plateformes de contenu pour sauvegarder les contenus locaux et diversifiés. Il faut également créer des synergies avec le secteur de l'éducation afin de fournir au marché du travail des talents compétents en matière de technologie, de manière à ce que le développement durable soit soutenu par l'économie créative pendant de nombreuses années. Les États membres sont également encouragés à s'engager dans un processus solide de collecte de données et de consultations publiques inclusives afin de rendre compte du paysage culturel et de l'état de la transition numérique.

<http://fr.unesco.org/creativity/>

